

**DECISION DU MAIRE**

**Signature de convention de financement avec la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique**

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération N° 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'achat de partitions pour l'École de Musique de Pont-Audemer

**DECIDE** de solliciter une aide financière pour l'année scolaire 2021/2022 d'un montant de 1700.00 € (mille sept-cents euros) auprès de la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) domiciliée, 31 rue de Châteaudun -75009 Paris, représentée par Madame Philippine GIRARD-LEDUC en sa qualité de Directrice Générale

Fait à PONT- AUDEMER, le 21 février 2022

Le Maire



Alexis DARMOIS

